



Décision de radiodiffusion CRTC 2017-446

Version PDF

Ottawa, le 13 décembre 2017

Canal Savoir
Montréal (Québec)

CFTU-TV Montréal – Renouvellement administratif

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de télévision CFTU-TV Montréal, du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019, en vertu des modalités et **conditions** en vigueur dans la licence actuelle.
2. La présente décision ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de cette licence pourrait soulever. Le Conseil se prononcera sur le renouvellement de la licence à une date ultérieure, et les personnes intéressées auront l'occasion de faire part de leurs observations en temps opportun.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à chaque licence.